



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française
CONSEIL MUNICIPAL
DECISION DU MAIRE

N°34/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC 2EME PHASE 2024

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Dans le cadre de sa politique environnementale, ayant pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables, la commune s'est engagée depuis 4 ans dans une démarche globale de **rénovation de son parc d'éclairage public**.

Suite au diagnostic réalisé en 2012, et conformément à ses préconisations, la commune a commencé avec le soutien du Conseil Départemental, la rénovation de son parc d'éclairage public par 630 points traités.

A ce jour, il reste environ 430 points lumineux à changer afin d'y installer des sources lumineuse types LED en adéquation avec les niveaux d'éclairage définis lors du diagnostic. Cette opération sera réalisée sur la durée du marché, soit 2 ans.

Référentiel des niveaux d'éclairagements



Programme de rénovation

Quartiers	Nombre de points lumineux
HAMEAU DE LA BAUME	19
BD CRAPONNE	11
BD CRAPONNE-EGLISE	15

PLACE H.DE GROUX / RUE DE LA RESISTANCE	15
EUROPE - UNIE	25
COURS FOCH-LES ALPILLES	35
BD PAIX - VALDO	9
ORATOIRE	3
PLACE AUGUSTIN	2
AV ALPILLES - LIBERATION	17
PIETONS LIBERATION - ALPILLES	5
PIGEONNIER	19
Rue CALVIN	1
RUE FREDERIC MISTRAL	7
CARRAIRE DE TRISSONNES	62
R-Pt SAINT EXUPERY	6
PARKING	13
AV ONORATINI	17
PARC MEDIATHEQUE - ECOLE JULES FERRY	12
HAMEAUX LES FITAYS - LE PIQUET + - LA MOUETTE	12
PASSAGE DE LA SOURCE	3
PLACE ANCIENNE MAIRIE	10
PLACE HENRI DE GROUX - AVE DE CRAPONNE	25
PLACE DE L'ENTRAIDE	2
RUE DE LA RABASSIERE	3
IMPASSE DES ALPILLES	2
TOTAL	350

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 524 417 €H.T.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
DEPARTEMENT 13	60%	314 650 €
ETAT – Fonds vert	20%	104 883 €
Autofinancement commune	20%	104 884 €
TOTAL		524 417 €

Ce projet débutera en septembre 2024 et se terminera en décembre 2025

DE SOLLICITER une subvention de 314 650 € au Département des Bouches du Rhône dans le cadre de l'Aide à la Transition énergétique.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 13 mai 2024




Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 34... MAI 2024
Et de la publication ou notification le